

Cuba : l'exception caribéenne

Béatrice CHEVALLIER*

Durant la seconde moitié du vingtième siècle, l'histoire de Cuba a été marquée par trois événements majeurs : le succès en 1959 de la révolution menée par Fidel Castro, la décision d'un embargo unilatéral par les Etats-Unis dans les années 1960, le déclin du soutien économique des pays socialistes avec la transformation des économies planifiées de l'Europe de l'Est en 1989 et le démantèlement de l'Union soviétique en 1991. La succession de ces trois événements a fait de Cuba une exception dans la zone des Caraïbes. Au-delà des facteurs géographiques — Cuba étant l'île la plus grande et la plus peuplée de l'archipel des Caraïbes — c'est du côté de l'économique et du politique qu'il faut se tourner pour comprendre la spécificité de Cuba dans cette région.

La zone des Caraïbes comprend les Etats qui se situent dans l'espace délimité par la mer des Caraïbes : « au Sud, la Guyane indépendante (ex-britannique), le Venezuela, la Colombie et le Panama ; à l'Ouest, les cinq pays d'Amérique centrale : le Costa Rica, le Nicaragua, le Honduras, le Guatemala et le Salvador, auxquels s'ajoute (...) le Mexique ; au Nord, les Grandes Antilles : Cuba, Haïti et la République Dominicaine, la Jamaïque et Porto Rico ; enfin, à l'Est, les îles Vierges et les Petites Antilles (...) »¹. Cependant, une conception d'ordre géopolitique de cette zone doit intégrer les Etats-Unis. En effet, l'influence américaine est un facteur déterminant pour comprendre l'évolution économique et politique des Etats caribéens. La

déclaration suivante faite par le Président Clinton témoigne d'ailleurs de l'imbrication des Etats-Unis et de ces Etats : « Nos relations avec les Caraïbes (...) démontrent de manière spectaculaire l'impossibilité absolue de séparer les affaires intérieures et extérieures. Plus que jamais, notre nation est une nation caraïbe »².

Cet article met en évidence plusieurs caractéristiques qui permettent d'avancer que Cuba constitue une exception dans cette zone. Les conditions de l'embargo unilatéral des Etats-Unis et les effets de cette mesure sur la structuration des relations économiques de Cuba sont l'objet de la première partie. Dans la période actuelle cet embargo isole d'autant plus Cuba que la zone des Caraïbes et plus largement l'Hémisphère Occidental sont engagés dans des processus d'intégration régionale et continentale, comme le montre la seconde partie.

1 – Maintien de l'embargo et modification des relations internationales de Cuba

De manière générale, les Etats-Unis sont toujours intervenus activement dans la zone des Caraïbes en faisant appel à leurs forces armées ou en ayant recours à des moyens plus « pacifiques » comme les sanctions économiques³. Mais, depuis le milieu des années 1990, Cuba fait figure d'exception dans cette zone puisqu'il reste le seul pays frappé par un embargo. En 1994, l'Organisation des Etats Américains et l'ONU ont ainsi levé l'embargo sur Haïti suite au départ des militaires qui s'étaient emparés du pouvoir trois ans auparavant et qui avaient provoqué la chute du président Jean-Bertrand Aristide.

1. 1 – Bref historique de l'embargo sur Cuba

L'interruption du commerce américain avec Cuba préexistait à la crise des missiles de 1962. La rupture des relations commerciales a ainsi débuté en juillet 1960 avec la décision du gouvernement des Etats-

* Chercheur au GRREC, Université Pierre Mendès France, Grenoble.

¹ L. F. MANIGAT, « Les Etats-Unis et le secteur caraïbe de l'Amérique Latine », *Revue de Science Politique*, vol. XIX, n°3, juin 1969, p. 648.

² Président William Clinton, Conférence de presse à la Maison Blanche, 30 août 1993.

³ Béatrice CHEVALLIER, *L'embargo : essai sur la nature du pouvoir dans les relations économiques internationales*, thèse de doctorat, Université Pierre Mendès France, GRREC, Grenoble, juin 2000, pp. 203-204.

Unis de réduire substantiellement le quota d'importation de sucre cubain. Cette décision a été suivie trois mois après par l'adoption des premières mesures d'embargo interdisant les exportations américaines vers Cuba autres que celles de médicaments et de nourriture. En 1961, l'embargo unilatéral américain est devenu total avec la prohibition de l'ensemble des transactions commerciales et ce quelle que soit leur nature. La pression des Etats-Unis sur Cuba est donc allée en s'accentuant à partir de 1960 — un des premiers objectifs de l'embargo étant d'obtenir des compensations financières suite à la nationalisation des biens américains à Cuba réalisée par Fidel Castro dès sa prise de pouvoir en 1959.

Le déclin de l'appui soviétique — après les transformations qui se sont opérées à l'Est — s'est accompagné d'un renforcement de la pression américaine sur Cuba. La signature du *Cuban Democracy Act* (dite loi Toricelli) en octobre 1992 et celle du *Cuban Liberty and Democratic Solidarity (Libertad) Act* (dite loi Helms-Burton) en mars 1996 ont concrétisé la volonté du gouvernement des Etats-Unis d'isoler de plus en plus Cuba. La première loi a de nouveau interdit tous les échanges entre des filiales de firmes américaines et des entités cubaines. Ces relations avaient été autorisées sous des conditions strictes sous la présidence Nixon. La seconde loi a, entre autres, donné la possibilité à des ressortissants américains de poursuivre toute entreprise ou toute personne étrangère investissant dans ou commerçant avec des entreprises situées à Cuba dont ils étaient propriétaires avant 1959. La loi Helms-Burton a également autorisé le gouvernement américain à prendre des sanctions diplomatiques (telles que le refus de visa) contre les représentants de ces firmes étrangères.

La levée de l'embargo sur les exportations de produits agricoles et de médicaments sous la présidence Clinton a été quelquefois vue comme un « geste historique » et comme un premier pas vers un dégel voire une normalisation des relations entre Cuba et les Etats-Unis¹. Le 28 octobre 2000, le président américain a signé la loi H.R. 4461 autorisant sous certaines conditions l'exportation de médicaments des Etats-Unis vers Cuba ainsi que

l'exportation de produits agricoles vers des entités situées à Cuba². En fait, il s'agit d'un juste « retour des choses » si l'on se réfère à d'autres embargos comme ceux sur l'Iraq, l'Iran ou l'Afrique du Sud. Jusqu'à cette décision, l'embargo américain sur Cuba était très contraignant puisque les médicaments et la nourriture sont généralement exclus des embargos qu'ils soient unilatéraux ou onusiens. L'inclusion de ces produits dans ce type de mesures constitue d'ailleurs une violation de l'article 4 de la Convention de Genève et de l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme³.

1.2 – Réorientation des relations extérieures de Cuba à partir de 1990

De 1960 à 1990, Cuba représentait une exception dans la zone des Caraïbes car son commerce extérieur se faisait presque exclusivement avec l'URSS et les pays de l'Europe de l'Est. En 1989, ces pays socialistes comptaient ainsi pour 75,5 % des exportations et pour 81,7 % des importations cubaines⁴. La diminution sensible de l'aide économique de l'Union soviétique et la fin des relations privilégiées avec les partenaires de l'Est ont obligé le gouvernement cubain à procéder à des ajustements en matière de

² Cette loi est entrée en vigueur 120 jours après sa signature, soit le 28 février 2001.

Le 5 janvier 1999, le président Clinton avait déjà autorisé la vente pour des raisons humanitaires de produits alimentaires à des entités non-gouvernementales cubaines. D'août 1999 à juillet 2000, plusieurs amendements (l'amendement Ashcroft, l'amendement Nethercutt, l'amendement Dorgan-Norton, l'amendement Moran) ont été adoptés par le Sénat américain, par le Comité des Relations Extérieures du Sénat ou par la Chambre des Représentants. Ils avaient tous comme but de permettre la vente de médicaments et de nourriture à Cuba.

En novembre 2000, le ministre des Relations extérieures de la République de Cuba a avancé devant l'Assemblée générale des Nations Unies que les exportations américaines de médicaments et de nourriture vers Cuba étaient impossibles dans la pratique en raison des restrictions posées dans la loi H.R. 4461 ; (son discours est repris dans « Le blocus n'a pas été assoupli, mais au contraire renforcé », *Granma Internacional*, 15 novembre 2000).

³ Peter G. BOURNE, « The impact of the U.S. embargo on health and nutrition in Cuba », *Cuba in Transition*, volume 8, Miami, 1998, p. 214.

⁴ Calculs effectués d'après les chiffres fournis dans Centre Français du Commerce Extérieur, *Cuba actualités*, DREE, Poste d'Expansion Economique à la Havane, septembre 1992, p. 28.

¹ « Le Congrès assouplit l'embargo sur Cuba », *Le Monde*, 20 octobre 2000.

politique intérieure et extérieure. Les transformations se sont effectuées en deux étapes. Des ajustements partiels ont été décidés entre 1990 et 1993 avec la mise en place du Programme d'austérité économique (politique de rationnement, contraction des subventions, ouverture au capital étranger des secteurs du tourisme et des biotechnologies). Ils ont fait place ensuite à des réformes plus en profondeur avec la réforme du système agricole (1993), l'autorisation faite aux citoyens cubains de détenir des dollars (1993), l'introduction d'un peso « convertible » sur le marché national (1995), l'adoption d'un nouveau code des investissements étrangers (1995) et la réorganisation du système monétaire et financier (1997).

Depuis 1990, la singularité de Cuba réside dans le fait que ce pays n'a pas son commerce extérieur orienté vers les Etats-Unis et ce contrairement à la plupart de ses voisins des Caraïbes. Le tableau 1 détermine les deux premiers receveurs d'exportations et les deux premiers pourvoyeurs d'importations pour un ensemble de pays situés dans les Caraïbes. Pour la majorité de ces pays (en excluant Cuba), les Etats-Unis sont à la fois le principal exportateur et le principal importateur ; la seconde place étant le plus souvent occupée par un pays voisin ou un autre pays industrialisé (le Canada, le Japon ou un pays de l'Union Européenne).

Tab. 1 : Ventilation des exportations et des importations d'un ensemble de pays de la zone des Caraïbes, de 1993 à 1999, en %.

	Exportations			Importations		
	1993	1995	1999	1993	1995	1999
<i>Venezuela</i>						
1 ^{er} (Etats-Unis)	58,0	50,5	55,4	47,7	42,6	42,0
2 ^{ème}	Colombie 6,2	Brésil 8,8	Brésil 5,0	Japon 7,3	Colombie 7,6	Colombie 6,9
<i>Nicaragua</i>						
1 ^{er} (Etats-Unis)	45,1	42,0	57,8	22,3	30,1	30,5
2 ^{ème}	Allemagne 9,4	Allemagne 5,1	Allemagne 3,3	Costa Rica 14,3	Costa Rica 8,1	Costa Rica 11,2
<i>Mexique</i>						
1 ^{er} (Etats-Unis)	83,3	83,6	88,3	71,2	74,5	74,1
2 ^{ème}	Canada 3,0	Canada 2,5	Canada 1,7	Japon 5,1	Japon 5,0	Japon 3,6
<i>Cuba</i>						
1 ^{er}	Russie 34,7	Canada 15,6	Russie 23,3	Espagne 13,4	Espagne 17,2	Espagne 19,5
2 ^{ème}	Canada 11,5	Russie 11,9	Canada 14,5	France 8,8	Russie 9,8	Canada 8,2
<i>Haïti</i>						
1 ^{er} (Etats-Unis)	82,3	61,1	90	55,7	62,8	60
2 ^{ème}	-	-	Canada 2,6	Malaisie 6,2	Japon 4,3	République Dominicaine 3,7
<i>Trinidad et Tobago</i>						
1 ^{er} (Etats-Unis)	46,8	42,9	44,6	39,4	50,6	36,9
2 ^{ème}	Barbades 4,4	France 2,8	Jamaïque 8,7	Venezuela 17,0	Royaume-Uni 7,2	Royaume-Uni 10,3
<i>Barbades</i>						
1 ^{er}	Etats-Unis 23,0	Royaume-Uni 15,8	Etats-Unis 16,7	Etats-Unis 38,1	Etats-Unis 40,9	Etats-Unis 41,0
2 ^{ème}	Royaume-Uni 20,7	Etats-Unis 14,6	Royaume-Uni 13,3	Trinidad et Tobago 13,2	Trinidad et Tobago 10,6	Trinidad et Tobago 14,2

Source : Fonds Monétaire International, *Direction of Trade Statistics Yearbook (1993-1999)*, Washington, D.C. 2000.

En raison de l'embargo unilatéral américain, les relations économiques extérieures de Cuba se sont principalement développées avec le Canada et des pays de l'Union Européenne. En 1995, le Canada était ainsi le premier pays vers lequel se dirigeaient les exportations cubaines. Il avait alors devancé la Russie qui a toutefois retrouvé sa première place en 1997 et en 1999 (voir tableau 2). Pour ce qui est des importations cubaines, elles sont venues en priorité de l'Espagne de 1993 à 1999. Le tableau 2 indique également que la part de l'ensemble des pays de l'Union Européenne dans les exportations cubaines a été en progression continue sur la période étudiée et que la part de ces mêmes pays dans les importations de Cuba était conséquente puisqu'elle se situait aux alentours de 40 %.

La croissance des pays industrialisés dans le commerce cubain tranche avec la relative stagnation voire la diminution de la part des Etats de l'Hémisphère Occidental (autres que le Canada et les Etats-Unis). Ainsi, ces Etats n'ont pas été des partenaires réellement significatifs pour Cuba et plus particulièrement pour ce qui est de ses exportations. Leur part a été plus élevée dans les importations cubaines puisqu'elle s'est située entre 13,7 % (pour 1997) et 30,7 % (pour 1999). Néanmoins, il est difficile de définir une tendance générale si l'on s'intéresse aux relations commerciales de Cuba avec quelques pays du centre et du sud de cet hémisphère (le Mexique, le Venezuela, l'Argentine). En effet, la part respective de ces trois pays dans l'approvisionnement de Cuba a fortement varié sur la période considérée.

Tab. 2 : Principaux partenaires commerciaux de Cuba, 1993 à 1999, en millions de dollars

Exportations vers								
	1993	en %	1995	en %	1997	en %	1999	en %
Russie	397	34,7	178	11,9	320	18,6	332	23,5
Canada	132	11,5	234	15,6	255	14,8	206	14,5
Pays-bas	81	7,1	150	10,0	240	14,0	184	12,9
Chine	67	5,9	194	12,9	91	5,3	51	3,6
Espagne	59	5,2	87	5,8	112	6,5	114	8,0
Japon	46	4,0	85	5,7	99	5,8	51	3,6
Union Européenne	299	26,1	424	28,3	506	29,5	435	30,6
Hémisphère Occidental (sauf Canada et Etats-Unis)	35	3,1	97	6,5	76	4,4	96	6,7
Exportations totales	1144	100,0	1500	100,0	1717	100,0	1422	100,0

Importations de								
	1993	en %	1995	en %	1997	en %	1999	en %
Espagne	209	13,4	457	17,2	522	21,0	644	19,5
Chine	195	12,5	161	6,1	172	6,9	255	7,7
Venezuela	132	8,5	123	4,6	24	1,0	463	14,0
Russie	113	7,2	261	9,8	314	12,7	127	3,8
Canada	113	7,2	194	7,3	266	10,7	269	8,2
France	138	8,8	163	6,1	233	9,4	268	8,1
Argentine	79	5,1	72	2,7	131	5,3	72	2,2
Italie	71	4,5	90	3,4	133	5,4	230	7,0
Mexique	69	4,4	391	14,7	236	7,2
Union Européenne	625	40,0	1024	38,5	1125	45,3	1384	42,0
Hémisphère Occidental (sauf Canada et Etats-Unis)	371	23,8	739	27,8	341	13,7	1012	30,7
Importations totales	1561	100,0	2658	100,0	2481	100,0	3297	100,0

Source : Fonds Monétaire International, *Direction of Trade Statistics Yearbook (1993-1999)*, Washington, D.C., 2000.

L'Union Européenne, le Canada et le Mexique ont vivement contesté la signature de la loi Helms-Burton. Ces pays ont pris différentes mesures pour empêcher son application telles que le règlement communautaire adopté en novembre 1996 par le Conseil de l'Union Européenne. Les dispositions de cette loi risquaient ainsi de contrarier leur politique d'investissement à Cuba. En réponse aux réactions de ces pays, le président des Etats-Unis a décidé de suspendre l'application du titre III qui prévoit la

poursuite devant les tribunaux américains de certaines entreprises étrangères réalisant des investissements à Cuba. Avant la fin de son mandat, le président Clinton a d'ailleurs prorogé pour six mois la suspension de l'application de ce titre⁹.

Tab. 3 : Stock de capital étranger investi à Cuba, au 30/06/1997 et au 20/03/1999, en millions de \$

Pays	Montant des investissements annoncés (au 30/06/1997) *	Montant des investissements engagés et délivrés (au 30/06/1997) *	Montant des investissements annoncés (au 20/03/1999) **	Montant des investissements engagés et délivrés (au 20/03/1999) **
Mexique	1806	400	1806	450
Canada	1191	150	1807	600
Australie	500	500	500	500
Afrique du Sud	400	5	400	5
Espagne	350	80	350	100,3
Pays-Bas	300	40	300	40
Brésil	150	20	150	20
Italie	397	87	397	387
Royaume-Uni	75	50	75	50
Chili	69	30	69	30
Venezuela	50	3	50	3
Russie	25	2	25	2
Israël	22	7	22	7
France	15	10	100	50
Portugal	0	0	15	10
Allemagne	10	2	10	2
Suède	10	1	10	1
Chine	10	5	10	5
Total	5301	1291,9	6119	1767,2

* Montant des investissements annoncés, engagés et délivrés à Cuba depuis 1990 par des compagnies du secteur privé et des compagnies contrôlées par le gouvernement de divers pays à des entreprises situées dans la République de Cuba. *U.S-Cuba Trade and Economic Council, Inc.*, New York, 1996 et M. C. WERLAU, « Update on foreign investment in Cuba : 1996-97 », *Cuba in transition*, vol. 7, Association for the Study of the Cuban Economy, Miami, 1997, p. 79.

** *U.S-Cuba Trade and Economic Council, Inc.*, New York, 1999.

En 1997, le Mexique et le Canada étaient les pays qui avaient annoncé le plus d'investissements à Cuba (avec respectivement 1806 et 1191 millions de dollars). Le tableau 3 apprend que les effets de la loi Helms-Burton sont restés très limités sur les

principaux investisseurs. Il révèle ainsi que le Mexique, le Canada et des pays de l'Union européenne (l'Espagne, l'Italie et la France) ont poursuivi la réalisation de leurs investissements à Cuba de 1997 à 1999.

2 – L'exclusion de Cuba des processus d'intégration régionale et continentale

La réorientation des relations économiques internationales de Cuba s'est effectuée dans une période où les pays de la zone des Caraïbes s'engageaient parallèlement dans un processus d'intégration régionale. Ainsi, à partir de 1990, ces pays et encore plus largement ceux de l'ensemble du continent américain ont multiplié la signature d'accords économiques et commerciaux. Cuba a tenté et tente encore de s'insérer dans ce processus. Mais, ses spécificités politiques et le fait qu'il soit le seul pays n'ayant pas de gouvernement démocratiquement élu gênent considérablement tout rapprochement avec d'autres pays de la zone.

2. 1 – Les tentatives de rapprochement de Cuba avec les Etats des Caraïbes

En 1994, Cuba a participé à la création de l'Association des Etats des Caraïbes regroupant 25 membres dont l'objectif était de favoriser la coopération et la concertation dans les domaines économique et politique. Toutefois, les résultats de cet accord restent difficilement tangibles. La plupart des pays participants sont des « micro-Etats ». L'étroitesse de leur marché intérieur est un obstacle au développement des relations économiques entre eux. De plus, la similitude de leurs activités de production et d'exportation fait qu'ils ne sont pas complémentaires — ces Etats exportent pour la plupart les mêmes produits agricoles à savoir la banane et la canne à sucre.

Le gouvernement cubain a souhaité également s'insérer dans des organisations régionales plus anciennes telles que le CARICOM (*Caribbean Community and Common Market*).

La Communauté du bassin des Caraïbes a été réalisée en 1973 pour encourager la coopération économique, politique et culturelle entre les Etats des Caraïbes de culture anglophone¹. Comme dans le cas

de l'Association des Etats des Caraïbes, les résultats de ce regroupement régional restent modestes. Le rapport du CARICOM pour l'année 2000 fait état de la modération des performances en matière de commerce intra-régional : de 1990 à 1998, les importations intra-régionales ont représenté entre 8 et 10 % du total des importations de la région et les exportations intra-régionales entre 12 et 23 %². La Commission conjointe CARICOM-Cuba a été créée en 1993. Les travaux de cette Commission ont abouti en juillet 2000 à la signature d'un accord commercial entre les membres du CARICOM et Cuba. Cet accord les exonère de taxes pour exporter vers ce pays et les encourage à développer des projets communs de coopération dans des secteurs tels que le tourisme.

Toutefois, cette expérience montre que le rapprochement économique et politique entre Cuba et des Etats de la zone des Caraïbes reste très dépendant de l'influence exercée par les Etats-Unis. En 1997, le Congrès américain a ainsi introduit la loi Ross-Lehtinen pour entraver l'intégration de Cuba dans le CARICOM et dans le Marché commun centraméricain (MCCA). Cette loi prévoit « la suspension de toute aide non-humanitaire et le retrait des bénéfices de l'Initiative du bassin des Caraïbes »³ aux organisations qui renforcentraient leurs relations avec Cuba. Bien que les pays concernés aient dénoncé cette loi, son adoption à la Chambre des Représentants témoigne de la pression que certains représentants des Etats-Unis (majoritairement des républicains) souhaitent continuer à faire peser sur Cuba. Les Etats-Unis sont ainsi formellement opposés à l'insertion de Cuba dans tout processus d'intégration régionale tant que ce pays ne sera pas doté d'un système politique démocratique.

Des considérations d'ordre politique ont aussi freiné voire stoppé la participation de Cuba aux accords entre l'Union Européenne et les pays ACP. En mai 1998, Cuba a acquis le statut d'observateur de la Convention de Lomé. Par la suite, ce pays a demandé son adhésion à ces accords. Mais, en avril

¹ Elle regroupe aujourd'hui 13 membres (Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, la Jamaïque, Montserrat, Saint Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago) auxquels s'est ajouté le Suriname en 1995 bien que ce dernier ait une langue et des institutions d'origine néerlandaise.

² CARIBBEAN COMMUNITY, *Caribbean Trade And Investment Report 2000, Dynamic interface of regionalisation and globalisation*, Georgetown, 2000.

³ Se reporter sur ce sujet à « Le marché commun de la Communauté du bassin des Caraïbes, un aperçu historique », *Les Notes d'information du GRIC*, Université du Québec, Montréal, février 2000.

2000, Cuba a retiré cette demande après avoir été condamné par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. En effet, le volet politique de la Convention de Lomé et de l'accord de Cotonou (signé en juin 2000) considère comme un élément essentiel le respect à la fois des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'Etat de droit par les pays signataires.

2. 2 – La non-participation de Cuba au projet de la Zone de Libre-Echange des Amériques

On peut dire en utilisant une métaphore que le processus d'intégration dans la zone des Caraïbes est un peu « l'arbre qui cache la forêt ». En effet, la réalisation d'ici 2005 de la Zone de Libre-Echange des Amériques (ZLEA) vise à englober l'ensemble des accords économiques et des systèmes d'intégration régionaux existants.

L'idée maîtresse de la ZLEA est de procéder à l'arrimage des économies de l'Hémisphère Occidental aux Etats-Unis. La création de cet espace économique s'appuie sur une diminution progressive des barrières aux échanges et aux investissements dans les économies du continent américain. Les déclarations d'intention concernant ce projet ont été faites en décembre 1994 au Sommet de Miami qui a réuni 34 pays membres. Les négociations ont réellement débuté en 1998 et elles vont se poursuivre avec le troisième Sommet Des Amériques qui se tiendra à Québec du 20 au 22 avril 2001.

La ZLEA représente pour les Etats-Unis le moyen d'asseoir leur hégémonie¹ sur l'ensemble du continent. Cette structuration du continent américain passe par une homogénéisation de l'Hémisphère Occidental s'appuyant entre autres sur le respect de normes politiques et économiques légalisées dans des accords. L'objectif des Etats-Unis est d'arriver à stabiliser politiquement et économiquement les Etats des Amériques afin de permettre l'application d'un modèle dont la dimension économique est l'extension de l'économie de marché et ses principaux corollaires politiques sont la promotion de la démocratie, le respect des droits de l'homme et le contrôle de l'émigration.

L'avancée du processus d'intégration continentale risque à moyen terme d'entraver les tentatives de rapprochement des autorités cubaines avec les autres pays de la zone des Caraïbes et d'aboutir en fin de compte à la marginalisation de Cuba dans cette zone. En effet, Cuba est actuellement exclu des discussions et des négociations se rapportant à la constitution de cette zone de libre-échange. Ainsi, le gouvernement des Etats-Unis est fermement opposé à l'intégration de Cuba dans le Sommet des Amériques tant que ce pays n'a pas souscrit à l'impératif démocratique.

L'initiative de la création de la ZLEA a d'ailleurs coïncidé avec le renforcement de l'embargo unilatéral et à l'ajout de nouvelles conditions par les Etats-Unis. Ainsi, la loi Helms-Burton a posé comme principe fondamental que l'embargo sur Cuba sera maintenu tant que Fidel Castro sera au pouvoir et qu'un gouvernement n'aura pas été démocratiquement élu. Elle a également conditionné la levée de l'embargo à l'instauration à Cuba d'un système économique basé sur les principes de l'économie de marché.

Conclusion

La modification brutale des relations avec l'ex-Union soviétique a conduit à l'ouverture de l'économie cubaine aux investissements étrangers et à la réorientation du commerce extérieur avec de nouveaux partenaires dont les principaux sont le Canada et des pays de l'Union Européenne. Cuba a souhaité prendre ce virage en matière de politique économique sans pour autant remettre en cause les principes fondamentaux de son système politique. Reste à savoir maintenant si le gouvernement cubain pourra maintenir cette position sans que celle-ci aboutisse à moyen terme à la marginalisation de Cuba et en premier lieu dans la zone des Caraïbes. Les relations avec les principaux partenaires économiques restent ainsi strictement bilatérales. En effet, la spécificité du régime politique cubain bloque ou gêne considérablement toute insertion de Cuba dans des systèmes d'intégration régionale ou continentale. Et les décisions prises dans les années 1990 par le gouvernement des Etats-Unis révèlent que la position américaine sera très ferme tant que des changements politiques n'auront pas eu lieu à Cuba.

¹ Janette HABEL, « Intégration à marche forcée pour les Amériques », *Le Monde Diplomatique*, octobre 2000, p. 12.